

# CHARTRE DES BONNES PRATIQUES DANS L'USAGE DES OUTILS NUMERIQUES



## TEMPS ET RYTHME

- ✓ Il est important pour chaque élève de maintenir un rythme de vie et de travail malgré les circonstances particulières. Pour cela, les élèves veilleront à respecter le plus possible l'emploi du temps habituel en consultant le travail à effectuer sur le cahier de texte de **PRONOTE**.
- ✓ Des « classes virtuelles » pourront être proposées dans les créneaux habituels des disciplines (un lien sera donné par le professeur sur la fiche du cours).
- ✓ Veillez à n'imprimer les documents que si cela s'avère nécessaire pour le travail.

Les échanges professeur/élèves (chat, forums, réponse aux messages) auront lieu durant les horaires habituels d'ouverture du collège via l'onglet **DISCUSSION** de Pronote.

**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h-12h et 14h-17h Mercredi : 8h-12h**



## RESPECT ET POLITESSE

- ✓ Chaque intervenant veillera à s'exprimer le plus clairement possible en étant poli et courtois et en employant un vocabulaire correct.
- ✓ Il est important d'éviter l'humour, les sous-entendus, afin d'éviter tout malentendu.
- ✓ Se montrer respectueux vis-à-vis de chaque intervenant, adultes et élèves.



## LES CLASSES VIRTUELLES

- ✓ Lors d'une classe virtuelle, le professeur donne rendez-vous dans l'emploi du temps Pronote. Pour en assurer la sécurité, il communique le lien pour y accéder à chaque élève **quelques minutes avant le début de la séance** via Pronote.
- ✓ Ce **lien est confidentiel** et chaque participant s'engage à ne pas le communiquer y compris à d'autres élèves de la classe. Seul le professeur est habilité à le transmettre.
- ✓ Lors de l'accès à la classe virtuelle, chaque élève **doit s'identifier avec son prénom et son nom**. Aucun « pseudo » ne sera toléré.
- ✓ Aucun échange irrespectueux ou ayant pour objectif de perturber le bon déroulement de la classe ne sera toléré.
- ✓ En cas de non respect d'un ou plusieurs des principes ci-dessus, le professeur, garant du bon déroulement et de la qualité des échanges, pourra interdire ou bloquer l'accès de l'élève concerné. Sa famille sera alors directement contactée.
- ✓ **L'enregistrement d'une session de classe virtuelle (image et/ou son) est strictement interdit** sans l'autorisation de l'ensemble des participants. L'enregistrement et la diffusion d'une session sans accord constitue une atteinte sanctionnable au droit à l'image des personnes concernées. Il est par conséquent interdit d'activer la fonctionnalité enregistrement et d'effectuer des captures d'images et de son.



## CONSEILS ET AIDE

- ✓ **Le professeur principal est l'interlocuteur privilégié pour toute question non-disciplinaire.** Il est joignable par Pronote ou en appelant le collège et en laissant vos coordonnées. Il vous rappellera ensuite.
- ✓ Informer dès que possible l'équipe de direction et/ou le professeur principal en cas de difficultés
- ✓ N'hésitez pas à nous faire parvenir vos retours, qu'ils soient positifs ou négatifs afin de pouvoir améliorer le fonctionnement présent.

**EN CAS DE DOUTE, DE SOUCI, APPELEZ LE COLLEGE**

**03 85 55 10 99**